CONCERTATION PRÉALABLE

ATTESTATION

Objet : Demande d'autorisation

Je soussigné, M. Johann POURCELOT , représentant la société TERRITOIRE 25 , certifie qu'il n'a pas été organisé de concertation préalable au sens de l'article L 121-16 du code de l'environnement.

Il n'y a donc pas lieu de fournir les pièces mentionnées par l'article R 123-8 (5ème alinéa) du code de l'environnement.

Date 18 janvier 2024

Signature et cachet

Territoire 25
C/O sedia
50 avenue du Président Wilson
BP 11125
25201 Montbéliard Cedex